

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, dans sa déclaration, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) se dit heureux de la bonne entente et de la bonne compréhension qui ont régné lors de ses consultations avec les gouvernements provinciaux. Ceci nous a évidemment évité les scènes disgracieuses dont nous avons été témoins au cours des dernières semaines entre le ministre des communications fédérales et ses homologues des provinces, en particulier celui du Québec. Mais je pense que les intérêts n'étaient pas les mêmes. Je crois que dans le domaine des communications, ce sont des intérêts internes qui entrent en jeu tandis que les intérêts qui préoccupent le ministre de l'Industrie et du Commerce dans les investissements étrangers sont surtout des intérêts étrangers en provenance surtout de compagnies multinationales, qui sont beaucoup plus élevés. Alors, c'est plus facile de s'entendre dans des questions de ce genre.

A tout événement, monsieur le président, des points m'ont frappé dans la déclaration de l'honorable ministre, en particulier quand on assure les investisseurs étrangers que leur demande de subventions au développement régional serait étudiée et traitée rapidement. Le ministre tient à assurer les honorables députés qu'il ne se produira aucun retard inutile dans le programme d'investissements nécessaires au développement des régions désignées du Canada à cause de la duplication des procédures administratives.

On voit avec quelle lenteur le ministère ou les fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale étudient ou acceptent les demandes de subventions en provenance de compagnies ou d'entreprises canadiennes. J'ai en mémoire un cas où un entrepreneur ou chef d'entreprise a demandé une subvention de \$40,000. Ce n'est tout de même pas la mer à boire. On a fait toutes les complications possibles pour retarder l'octroi de cette subvention, afin probablement de décourager ce chef d'entreprise. On a beaucoup plus d'égards pour les investisseurs étrangers que pour les Canadiens, qui veulent créer de nouveaux emplois et offrir à la population les biens de consommation que ces derniers réclament.

Nous savons de quelle façon cela se produit en général. Les subventions relatives au développement régional accordées aux compagnies étrangères qui viennent investir chez nous sont de l'ordre d'environ 35 p. 100. Et ces investisseurs étrangers viennent chercher sur le marché local un autre 55 p. 100 afin qu'ils n'aient qu'une contribution de 10 p. 100 de leur propre argent en investissements canadiens. C'est ce qui nous fait dire que d'une certaine façon, on les paie pour qu'ils nous achètent. On sait qu'environ 80 p. 100 au moins de nos industries, et surtout celles qui sont les plus importantes et qui rapportent le plus, sont aux mains des étrangers.

Or, monsieur le président, plutôt que de se dire heureux de favoriser les investissements étrangers au Canada, on devrait chercher davantage à encourager les Canadiens à posséder chez nous nos industries, nos affaires, nos commerces afin de mieux connaître les réclamations des consommateurs canadiens. Je pense que nul n'est mieux servi que par soi-même. Voilà donc, monsieur le président, ce que je voulais dire.

● (1230)

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. La déclaration ainsi que les réponses étaient relativement longues. Par conséquent, je crois que quatre députés seulement pourraient poser une question. Je propose donc de donner la parole au chef de

Investissement étranger

l'opposition (M. Stanfield), au député de Don Valley (M. Gillies) ainsi qu'à deux autres députés, et peut-être ainsi conclure la question.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre a parlé des consultations auprès des provinces, il a parlé d'acceptation. Cette acceptation concerne-t-elle uniquement les mécanismes qui seront établis? Pourrait-il nous dire combien de gouvernements provinciaux se sont opposés jusqu'ici totalement ou en partie, à la partie II de la loi?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cette question de façon précise, parce que la position des provinces varie. On ne peut donc pas les classer par catégorie. Je ne puis dire, par exemple, qu'un certain nombre de provinces, en particulier les Maritimes, ne sont pas du tout d'accord en principe avec la Loi sur l'examen des investissements étrangers, qu'il s'agisse de la partie I ou de la partie II, car c'est clairement la position qu'elles ont prise. D'autres provinces acceptent cette loi et reconnaissent la nécessité de la Phase II. Je sais qu'une province de l'Ouest se préoccupait surtout du calendrier de la mise en œuvre de la phase II, désirant avoir le temps de mettre sur pied les mécanismes de consultation nécessaires. Nous avons réussi à satisfaire cette province sur ce point. Je puis dire que les avis diffèrent d'une province à l'autre en ce qui touche la phase II.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait peut-être me dire brièvement quelles provinces ont totalement rejeté la partie II. Outre les provinces de l'Atlantique, quelles sont celles qui ont rejeté complètement la partie II?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, à ma connaissance aucune autre province ne s'est opposée fermement à la mise en vigueur de la phase II. D'autres provinces s'inquiétaient quant au calendrier de cette mise en vigueur.

M. Stanfield: Combien de provinces?

M. Gillespie: Je ne peux vous dire combien au juste. J'ai dit qu'une province a accepté à condition que l'on organise d'abord l'horaire des consultations.

M. Gillies: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a l'impression que la déclaration aura une nette incidence, positive ou négative, sur notre balance des paiements?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'elle aura une incidence importante sur la balance des paiements. J'aimerais replacer le problème dans son contexte: cette année, nous enregistrons un déficit au compte courant de 4 à 5 milliards de dollars, probablement—il sera peut-être plus près de 5 milliards que de 4 milliards de dollars. Les investisseurs étrangers n'investissent pas au Canada ou ailleurs parce que la balance des paiements est déficitaire—mais ils investissent parce qu'il existe, selon eux des possibilités. C'est ce qui s'est fait et il en sera encore ainsi à l'avenir. Autrement dit, les investisseurs étrangers n'investissent pas pour aider le Canada à financer le déficit de son compte courant.

J'aimerais souligner un deuxième point: par le passé, chaque fois qu'il y a eu déficit, on a toujours compté davantage sur les portefeuilles pour financer les déficits du compte courant, c'est-à-dire la dette, les emprunts contractés par les municipalités et les provinces, les institutions et les sociétés sur les marchés étrangers. Il me semble que ce serait un bon moyen de financer la plus